

Vincent Aniort

Né le 30-04-1968 à Rueil-Malmaison

Français,

17 avenue d'Italie, 75013 Paris,

Ingénieur informatique, expert accessibilité numérique.

Sachant que la présente attestation est établie en vue de sa production en justice et que l'établissement d'une fausse attestation est susceptible d'exposer son auteur à des sanctions pénales.

Je suis expert en accessibilité numérique chez Orange SA. Mon métier consiste à infuser et faire appliquer les normes internationales d'accessibilité, les WCAG (EN 301 549), pour tout contenu numérique produit pour et par Orange afin de satisfaire à [l'article 106 de la loi du 7 octobre 2016](#) pour une République Numérique qui étend [l'article 47 de la loi du 11 février 2005](#) et son décret d'application ([décret n°2009-546 du 14 mai 2009](#)).

Je tiens, à titre personnel, le rôle de référent en accessibilité dans des associations de personnes en situation de handicap (CFHE, Conseil Français du Handicap pour les questions Européennes ; FIRA, Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap ; CNCPH, Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées ; APF France Handicap). Ce rôle, bénévole, est sensiblement équivalent à celui d'expert mais tout en incluant une dimension revendicative face aux institutions publiques, aux organismes d'états et aux collectivités territoriales.

Dans ce cadre de bénévolat associatif, je suis membre du collège d'experts pour la traduction française officielle des **WCAG 2.0 et 2.1** (les normes internationales en vigueur) et membre du comité d'experts pour la rédaction du RGAA 4 et ses évolutions (méthode d'implémentation française des WCAG mis en place par l'état).

J'ai également animé de nombreuses conférences sur le sujet de l'accessibilité numérique lors de nombreux événements (Paris Web, Open source Summit, Sud Web, Axe Con, Flupa...) ainsi que sensibilisé et formé plusieurs centaines de personnes chez Orange, comme en dehors dans des associations diverses et variées (APF, WebAssoc Cheops, UNADEV...)

C'est donc lors de ces activités que j'ai connu la société Facil'iti et leur offre.

Je n'ai aucun doute sur le fait que cette solution apporte, pour certains utilisateurs, un confort à l'utilisation non négligeable. Cependant, ce que je reproche et que je pointe du doigt au sujet de la société Facil'iti, est son discours commercial fallacieux voire résolument trompeur. En effet, elle sous-entend que sa solution permettrait de rendre accessible les sites Web qui en sont équipés. Cela est parfaitement faux, le seul et unique moyen de rendre accessible à tous un site Web est de se conformer au WCAG 2.1 AA, comme le prévoit la loi et non en rajoutant une surcouche logicielle sur un site non accessible. Ce discours trompeur fait mouche sur les décideurs peu au fait des normes d'accessibilité et qui sont

séduits par une solution clé en main, prête à l'emploi où il suffit de payer pour que tout devienne, comme par magie, accessible.

Non seulement, ce genre d'allégations trompent les responsables de contenu numérique sur l'accessibilité réelle de leur site, et, de plus, détourne une partie des budgets dévolus à l'accessibilité et donc empêche certains utilisateurs d'accéder aux informations et aux services de ces sites.


Ce danger n'est pas fantasmé, j'ai eu à intervenir dans la sphère associative sur des sites qui, ayant mis en place la solution Facil'iti (ou d'autre service du même type), en croyant, par la même être accessible, se voient obligés de corriger celui-ci, en appliquant les recommandations d'accessibilité web (WCAG).

Tout ça pour dire que je me bats pour sensibiliser les maitres d'ouvrage de sites internet, lors de mes participations à des conférences, lors de mes formations que je dispense, sur le fait que : « Non ce type de solution basée sur des surcouches qui rendrait leur site web accessible, n'existe pas ! Il faut appliquer les WCAG, s'y conformer et là on pourra être réellement accessible ».

Nombreuses sont ces solutions de surcouche ayant ce même discours trompeur, donc afin de les combattre, je suis, comme plus de 600 experts accessibilité dans le monde, signataire d'un manifeste (<https://overlayfactsheet.com/>) démontrant bien la nocivité de ce type de solution !

Nous, experts accessibilité, nous ne travaillons pas du tout dans le même domaine que ces solutions de type Facil'iti, notre métier n'est ABSOLUMENT pas le même. Depuis l'apparition de ces services, je dois redoubler d'effort pour convaincre les éditeurs de site que l'accessibilité numérique ne peut passer par une simple surcouche à l'existant mais doit être une prise en compte globale et un respect des normes internationales et qu'ils en sont responsables face à la loi.

Fait à Paris le 9/11/2021,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Amiaf', written in a cursive style.